



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services judiciaires

Demande de nomination directe en qualité d'auditeur de justice

> Article 18-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958

Dossier original déposé au parquet général de la cour d'appel de :

ÉTAT CIVIL

Madame Monsieur

Nom de naissance:

Nom d'usage:

Prénoms :

Né (e) le:

Lieu de naissance :

Situation familiale :

Nombre d'enfants(s) :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Téléphones - Portable :

Domicile :

Professionnel :

Email personnel :

Email professionnel :

Profession actuelle :

Lieu d'exercice :

Profession du conjoint :

Lieu d'exercice:

Mandats électifs :

Candidatures antérieures au recrutement sur titres : non oui

Si oui, date à laquelle la commission d'avancement a émis son avis :

Préciser les **éléments nouveaux intervenus dans votre situation depuis cet avis** :

Candidatures antérieures au recrutement dans le corps judiciaire par concours:

non oui

Si oui, quel concours et à quelle date :

DIPLOMES UNIVERSITAIRES ET ANNEES D'OBTENTION

--

DIPLOMES PROFESSIONNELS ET ANNEES D'OBTENTION

--

Le à

Signature du candidat :

Les candidatures doivent être déposées ou envoyées (cachet de la poste faisant foi) avant le 15 janvier 2021 pour un examen par la commission d'avancement se réunissant en novembre / décembre de la même année : ne seront recevables que les dossiers postés ou déposés jusqu'au 14 janvier 2021 inclus.

Documents à fournir pour la composition du dossier

Pièces à fournir par les candidats :

- **lettre de motivation** adressée au garde des sceaux, ministre de la justice, (sur papier libre) ;
- **curriculum vitae** (avec l'adresse des différents employeurs). Le parquet général peut demander des éléments d'appréciation aux employeurs. En ce qui concerne l'employeur actuel, le candidat peut s'opposer à ce que celui-ci soit interrogé, à charge pour lui d'en expliquer les raisons ;
- **justificatifs de toutes les activités professionnelles qualifiantes pour l'exercice des fonctions judiciaires, figurant sur le curriculum vitae** du candidat (avec les dates précises correspondant aux différents emplois occupés : certificats de travail, attestations d'employeurs, contrats de travail, fiche de poste le cas échéant, contrats de collaboration précisant s'il y a lieu le nombre d'heures pour les activités à temps partiel) ;
- **fiche de candidature complétée** ;
- **photocopie des trois dernières feuilles de paie** (ou imprimé n° 2035 A et B s'agissant des professions libérales) ;
- **liste de noms** (et coordonnées) **de magistrats ou d'autres personnes** pouvant fournir des appréciations sur les activités professionnelles du candidat. Les attestations seront demandées par le parquet général et non par le candidat lui-même. Au-delà d'un délai de réponse de deux mois après saisine du procureur général, le dossier pourra être transmis sans l'attestation tardive ;
- **deux photographies d'identité** ;
- **photocopie de la carte d'identité nationale** ;
- **état signalétique des services délivré par l'autorité militaire** postérieurement au 1^{er} janvier 1955 et portant l'indication des campagnes, ainsi que toute autre pièce justificative de service donnant droit à des bonifications ou majorations d'ancienneté au titre de l'échelonnement indiciaire (service militaire) ;
- **copies des diplômes et des notes de faculté obtenues** (à partir de la quatrième année après le baccalauréat) ;
- pour les candidats faisant une demande de recul de la limite d'âge, fournir toutes pièces justificatives ;
- **en cas de nouvelle demande après un rejet**, outre les pièces sus-visées, le candidat devra justifier de tous éléments nouveaux intervenus dans le dossier.

Pièces supplémentaires à fournir par les fonctionnaires et les agents publics :

En sus des pièces visées ci-dessus, les fonctionnaires et agents publics devront fournir :

- **copie du dernier arrêté fixant l'échelon et l'indice de traitement** dans l'administration d'origine. En cas de changement d'échelon et d'indice au cours de la procédure, il conviendra de fournir copie du nouvel arrêté fixant l'échelon et l'indice de rémunération dans l'administration d'origine avant toute nomination en qualité d'auditeur de justice ;
- **état des services accomplis** délivré par chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat ;
- **photocopie des trois dernières notations professionnelles.**

Pour information : pièces transmises par les chefs de cour d'appel :

- bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- attestations des personnalités mentionnées par le candidat ;
- avis de l'autorité administrative assorti éventuellement des rapports d'enquête (« enquête de moralité ») ;
- avis de l'autorité hiérarchique ou du bâtonnier selon la profession du candidat ;
- avis motivé des chefs de juridiction et de cour d'appel.

Les pièces fournies par les candidats pour la constitution de leurs dossiers ne leur sont pas restituées. Toutefois, ils peuvent solliciter, par courriel (recrutements.dsj-rhm2@justice.gouv.fr), l'envoi de copies des pièces transmises par les chefs de cour d'appel.

Le candidat a accès à son dossier de candidature à tout moment de la procédure, il peut consulter son dossier à la chancellerie ou demander communication des pièces y figurant sur demande écrite datée et signée envoyée à l'adresse suivante : recrutements.dsj-rhm2@justice.gouv.fr.

Les dossiers constitués doivent être déposés au parquet général de la cour d'appel dont dépend le lieu de résidence de chaque candidat (au parquet général près la cour d'appel de Paris pour les candidats résidant à l'étranger).

Les candidatures doivent être déposées ou envoyées (cachet de la poste faisant foi) avant le 15 janvier 2021 pour un examen par la commission d'avancement se réunissant en novembre / décembre de la même année : ne seront recevables que les dossiers postés ou déposés jusqu'au 14 janvier inclus.

Une copie papier de l'intégralité du dossier déposé au parquet général est adressée par courrier simple à : Ministère de la justice – Direction des services judiciaires – 13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01.

CANDIDATURE DE :

ANNEXE I

DURÉE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES (par ordre chronologique, du plus récent au plus ancien - joindre les justificatifs)

PÉRIODES	FONCTIONS*		EMPLOYEURS		ACTIVITÉS					
	Période de l'activité (date à date)	Cadre	Autre catégorie	Organisme	Lieu	Quotité de travail (en %)	Durée totale de l'activité			
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
							an(s)	mois	jour(s)	
TOTAL								an(s)	mois	jour(s)

Rémunération nette perçue au cours des trois derniers mois :	Mois : Montant :	Mois : Montant :	Mois : Montant :
--	---------------------	---------------------	---------------------

* Activités exercées en qualité de cadre du secteur privé ou personnel de catégorie A du secteur public ou/et en qualité de non cadre – autre catégorie

